NOTE DE SYNTHÈSE

45e session · Séance constitutive de la mandature 2026-2032

JOUR 2 · MARDI 13 OCTOBRE 2026

LIEU	Centre de conférences ministériel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Paris
SOURCE	Retransmission en direct de la séance plénière sur la chaîne YouTube de l'Assemblée
ORDRE DU JOUR	Vice-présidences et bureau : candidatures et élection à la vice-présidence, bureau, mandats particuliers
COUVERTURE	Séance du matin (10 h 14 à 10 h 23) ; après-midi de 14 h 59 à 17 h 41
ÉTAT AU	mardi 13 octobre 2026, 18 h 05 (séance levée à 17 h 41)

L'ESSENTIEL

- Première séance présidée par **M. Baptiste Heintz**, élu la veille au soir. Il se décrit comme le « ciment » d'un travail collectif fondé sur « l'égalité » entre élus, et rend hommage à Mme Hélène Conway-Mouret ainsi qu'à ses prédécesseurs, Mme Hélène Degryse et M. Marc Villard.
- Les deux autres candidats de la veille, **Mme Sophie Lartilleux Suberville** et **M. Christophe Lejeune**, félicitent le nouveau président et appellent à une mandature apaisée, « dans le respect des droits, du règlement intérieur ».
- En attendant la constitution du bureau, l'Assemblée est animée en dialogue avec les présidents de groupe : la séance est suspendue à 10 h 23 pour une **conférence des présidents** (« président plus un ») chargée de fixer l'agenda et les votes de la journée.
- Après une suspension de quatre heures et demie, **élection à la vice-présidence** à partir de 14 h 59 : trois candidats, Mme Sophie Lartilleux Suberville, M. Christophe Lejeune et Mme Radya Rahal ; deux votes distincts, conformément à l'accord du matin entre présidents de groupe.
- **Mme Radya Rahal et M. Christophe Lejeune sont élus vice-présidents**, chacun par 59 voix, face à Mme Sophie Lartilleux Suberville (11 puis 13 voix ; 72 votants).
- Le vote du bureau est renvoyé au mercredi matin, avec une **reprise avancée à 9 h 30**.
- Le groupe **Solidaires et indépendants** ne présente pas de candidat et ne prend pas part au vote, invoquant l'article 59 du règlement intérieur (fonctions réparties « selon leur importance numérique ») ; Mme Lartilleux Suberville dénonce des « alliances contre nature ».

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE

Mardi 13 octobre 2026 · résultats proclamés à 16 h 31 et 17 h 39

MME RADYA RAHAL ET M. CHRISTOPHE LEJEUNE ÉLUS VICE-PRÉSIDENTS

Deux votes distincts, à la majorité absolue des suffrages exprimés



17 h 40. M. Christophe Lejeune, M. Baptiste Heintz, Mme Radya Rahal et M. Benoît Schneider, secrétaire général, à la tribune.

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Premier vote : votants / exprimés	72 / 70
Mme Radya Rahal (Afrique du Nord)	**59 voix**
Mme Sophie Lartilleux Suberville	11 voix
Second vote : votants / exprimés	72 / 72
M. Christophe Lejeune (Asie et Océanie)	**59 voix**
Mme Sophie Lartilleux Suberville	13 voix

Électeurs : 90. Premier vote : 1 bulletin nul, 1 blanc. Second vote : aucun nul ni blanc. Le groupe Solidaires et indépendants n'a pas pris part aux votes.

CHRONOLOGIE DE L'ÉLECTION

14 h 59	Reprise de la séance après une suspension de quatre heures et demie.
15 h 00	Trois candidatures : Mme Sophie Lartilleux Suberville, M. Christophe Lejeune, Mme Radya Rahal.
15 h 02	Débat sur la procédure ; les groupes rappellent l'accord du matin sur deux votes séparés.
15 h 07	Solidaires et indépendants invoque l'article 59 du règlement intérieur et annonce qu'il ne votera pas.
15 h 11	Présentation des candidatures.
15 h 29	Premier vote (Mme Rahal, Mme Lartilleux Suberville), appel nominal jusqu'à 15 h 42.
16 h 31	Mme Radya Rahal élue vice-présidente.
16 h 36	Second vote (Mme Lartilleux Suberville, M. Lejeune), appel nominal jusqu'à 16 h 48.
17 h 39	M. Christophe Lejeune élu vice-président.
17 h 41	Séance levée ; vote du bureau renvoyé au mercredi matin.

À RETENIR

- Deux élections acquises avec **59 voix chacune**, le même score que M. Baptiste Heintz la veille.
- Mme Lartilleux Suberville passe de 11 à 13 voix entre les deux votes : le président y voit des « hésitants » qui ont « basculé ».
- Le président et les deux vice-présidents, le « présidium », préparent avec les présidents de groupe la proposition de bureau.

ET MAINTENANT

- Mercredi 14 octobre, **reprise avancée à 9 h 30** : vote du bureau, puis constitution des commissions.
- Répartition des présidences de commission et des mandats particuliers, au cœur du différend sur l'article 59 du règlement intérieur.

I OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE NOUVEAU PRÉSIDENT

La séance s'ouvre à 10 h 14. Le secrétaire général cède la parole à M. Baptiste Heintz, président de l'Assemblée depuis la veille au soir.



10 h 22. La tribune : Mme Aurélie Grégori, secrétaire générale adjointe, M. Baptiste Heintz, président de l'AFE, et M. Benoît Schneider, secrétaire général.



10 h 14

M. Baptiste Heintz

Président de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseiller à l'AFE (Afrique occidentale)

UNE PRÉSIDENCE DE RASSEMBLEMENT

- Remercie l'Assemblée de sa confiance, « renouvelée par beaucoup encore ce matin », et conçoit son rôle comme celui d'un « fédérateur », le « ciment » du travail collectif.
- Citant un sénateur de son conseil consulaire, il distingue le temps de l'expression des convictions et celui du travail, « dans le compromis, dans le consensus » ; le « terme clé » est selon lui « l'égalité » entre élus.
- Rend hommage à Mme Hélène Conway-Mouret, qui a permis l'élection de présidents issus de l'Assemblée, et salue une démocratie des Français de l'étranger « très originale » au regard des autres communautés expatriées.
- Adresse un clin d'œil à ses collègues africains (« d'Afrique toujours arrive du neuf », selon Pline l'Ancien) et à « l'arbre à palabres ».
- Salue ses prédécesseurs, Mme Hélène Degryse et M. Marc Villard, ainsi que le secrétariat général, qui a connu « son baptême du feu » la veille.

ANNONCES

- Conférence des présidents de groupe, au format « président plus un », dès la suspension, pour l'agenda et la méthode d'une journée chargée en votes.
- Présence de la CNAV dans le hall pour répondre aux élus sur les dossiers de retraite ; manifestations prévues l'après-midi en France, auxquelles des délégations d'élus pourraient souhaiter participer.
- En attendant la constitution du bureau, l'Assemblée est animée en dialogue avec les présidents de groupe.
- Distribution des cocardes contre signature ; le secrétaire général se dit « attaché au principe du service fait ».



10 h 20

Mme Sophie Lartilleux Suberville

Conseillère à l'AFE (États-Unis d'Amérique), candidate à la présidence la veille

- Félicite M. Heintz : « ta présidence, tu la mérites ».
- Souhaite une mandature, et une semaine, « le plus paisible possible, dans le respect des droits, du règlement intérieur, dans le respect des lois », et un travail collectif « sans trop de division ». Remercie l'administration et le secrétariat général.



10 h 21

M. Christophe Lejeune

Conseiller à l'AFE (Asie et Océanie), candidat à la présidence la veille

- Félicite le nouveau président, avec qui il a travaillé lors de la précédente mandature.
- Rappelle que les élus sont « au service des Français de l'étranger » ; des améliorations ont été évoquées la veille, et l'Assemblée pourra selon lui « travailler sereinement » sous la direction de M. Heintz.

II ORGANISATION DE LA JOURNÉE

La séance est suspendue à 10 h 23 pour permettre aux présidents de groupe de se réunir.

- Réunion des présidents de groupe, chacun accompagné d'un membre, en salle 3, une salle non attribuée à un groupe politique.
- Les présidents doivent se retrouver une seconde fois « d'ici 11 h 30 maximum » pour proposer l'organisation de la suite de la journée et des votes.
- Ordre du jour publié : candidatures à la vice-présidence, groupe de travail sur le règlement intérieur, présentation des mandats particuliers, élection à la vice-présidence, nomination et approbation des membres du bureau, répartition des mandats particuliers.
- La suspension dure près de quatre heures et demie, la retransmission affichant l'écran d'attente de l'AFE. **La séance reprend à 14 h 59.**

III ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

La séance reprend à 14 h 59 sous la présidence de M. Baptiste Heintz. Deux vice-présidents sont élus, Mme Radya Rahal et M. Christophe Lejeune; le débat sur la procédure ravive la controverse de la veille sur la répartition des fonctions entre les groupes.

Candidatures et mode de scrutin

- Trois candidatures sont enregistrées par le secrétariat général : **Mme Sophie Lartilleux Suberville**, **M. Christophe Lejeune** et **Mme Radya Rahal**.
- Le secrétaire général propose de reprendre la méthode de 2021 : un seul bureau de vote, le premier candidat à obtenir la majorité absolue étant élu, puis un nouveau tour pour le second siège ; il n'y a pas d'ordre entre les deux vice-présidents.
- Mme Lartilleux Suberville estime que « les jeux sont pliés » et annonce l'élection de M. Lejeune et de Mme Rahal, mais maintient sa candidature pour qu'un vote ait lieu, en lançant : « il faut qu'on arrête de penser que tout ça c'est un vote démocratique ».
- Après les prises de parole des groupes, le président retient **deux votes distincts**, conformément à l'accord conclu le matin en conférence des présidents ; chaque candidat peut se présenter à l'un ou aux deux.

Prises de parole des groupes



15 h 04

M. François Ralle Andreoli

Conseiller à l'AFE (Péninsule ibérique), pour le groupe Progressistes, écologistes et solidaires

- Rappelle que dans les institutions françaises, les majorités se constituent, parfois « flottantes » comme à l'Assemblée nationale, et que leur vote est démocratique : parler de vote non démocratique « dans une enceinte de la République » lui « pose un petit problème ».
- Met en garde contre des recours juridiques et leur effet sur l'image d'une Assemblée « qui n'est peut-être pas la plus écoutée par le Gouvernement » : « il va falloir qu'on baisse le ton » pour que les Français de l'étranger soient entendus.



15 h 05

Défense des Français d'ici et d'ailleurs

Prise de parole au nom du groupe

- Rappelle la réunion du matin, près de deux heures avec deux représentants par groupe, où il a été décidé « à l'unanimité » de procéder à deux votes séparés, « afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté » ; demande que les décisions prises soient respectées.
- Un autre représentant de groupe confirme cet accord.



15 h 07

Mme Annie Rea

Conseillère à l'AFE (Europe du Sud), pour le groupe Solidaires et indépendants

- Explique que le groupe n'a présenté aucun candidat à la présidence parce que les alliances en cours l'excluaient de la gouvernance, alors qu'il est le deuxième groupe ; des membres de la nouvelle majorité auraient fait savoir qu'en refusant les compensations proposées, il n'obtiendrait « pas grand-chose, c'est-à-dire rien ».
- Invoque l'article 59 du règlement intérieur : les présidences de commission et les vice-présidences « sont attribuées entre les groupes selon leur importance numérique ».
- Pour les mêmes raisons, le groupe ne présente pas de candidat à la vice-présidence et **ne participe pas au vote**, sans quitter la salle, faute de « garantie quant au respect de la représentation proportionnelle des groupes ».
- Dénonce une « triple alliance » qui en fait « un groupe d'opposition » : le groupe accepte qu'une majorité se forme sans lui, mais pas qu'elle « s'affranchisse des règles qui garantissent les droits de tous les groupes ».

- Le président relève que « le NFP a connu ça » à l'Assemblée nationale. Pour le groupe Les Indépendants, Mme Céline Pozzobon demande à son tour l'application de l'accord du matin, « un vote numéro 1, puis un vote numéro 2 » : « nous avons besoin d'apaisement ».

Présentation des candidatures



15 h 11

Mme Sophie Lartilleux Suberville

Conseillère à l'AFE (États-Unis d'Amérique), candidate

- Dénonce le « déni de démocratie » que constituent selon elle les « arrangements opaques » et les « alliances contre nature » présidant à la répartition des postes, et demande que les accords conclus soient expliqués publiquement.
- Élue sur une plateforme du centre, elle dit avoir écarté des alliances contraires au choix de ses électeurs.
- Rappelle que le vote est « libre, secret et personnel » et n'appartient à aucun président de groupe : « la majorité est légitime, mais elle n'est pas propriétaire de notre Assemblée ». Se présente en vice-présidente « indépendante, transparente, collégiale ».



15 h 14

M. Christophe Lejeune

Conseiller à l'AFE (Asie et Océanie), candidat

- Appelle à « arrêter les divisions » : « on est 90 personnes et il va falloir qu'on travaille ensemble pendant 6 ans ».
- Face à des situations budgétaire et géopolitique « tendues », plaide pour une « voix collective, une voix forte » et une direction collégiale ; sollicite la confiance de l'Assemblée « avec beaucoup d'humilité ».



15 h 17

Mme Radya Rahal

Conseillère à l'AFE (Afrique du Nord), candidate

- Se présente comme l'une des élues ayant connu le CSFE, puis l'AFE et la réforme de 2013, « passionnée de notre règlement intérieur ».
- Souhaite être, aux côtés du président et de l'autre vice-président, « celle qui relie, qui apaise, qui dynamise », au sein d'un bureau exécutif « respectueux de tous, efficace ».
- S'engage à dialoguer avec l'administration « avec clarté, respect, détermination, fermeté », et un « petit zeste d'humour ».

Les votes

- Premier vote entre **Mme Radya Rahal** et **Mme Sophie Lartilleux Suberville**, M. Lejeune ne se présentant qu'au second. Assesseurs et scrutateurs désignés par les groupes, à l'exception de Solidaires et indépendants ; tableau des procurations affiché à l'arrière de la salle.
- Le bureau de vote ouvre à 15 h 29 ; l'appel nominal se déroule jusqu'à 15 h 42, puis le dépouillement commence.
- **16 h 31 : résultats du premier vote** : 90 électeurs, 72 votants, 1 bulletin nul, 1 blanc, 70 suffrages exprimés ; **Mme Radya Rahal, 59 voix**, Mme Sophie Lartilleux Suberville, 11 voix. **Mme Radya Rahal est élue vice-présidente de l'AFE.**
- Invitée à rejoindre la tribune, la nouvelle vice-présidente remercie l'Assemblée : « le show a commencé », souhaite que l'on trouve « des points d'accord sur nos désaccords » et salue « cet élan démocratique, quoi qu'on en dise ».
- **Second vote**, entre Mme Sophie Lartilleux Suberville et M. Christophe Lejeune : bureau de vote ouvert à 16 h 36, appel nominal jusqu'à 16 h 48.

- **17 h 39 : résultats du second vote** : 90 électeurs, 72 votants, aucun bulletin nul ni blanc, 72 suffrages exprimés ; **M. Christophe Lejeune, 59 voix**, Mme Sophie Lartilleux Suberville, 13 voix. **M. Christophe Lejeune est élu vice-président de l'AFE.** Le président relève que des « hésitants » ont « basculé entre les deux votes ».
- M. Lejeune remercie l'Assemblée et assure de son engagement, avec l'équipe, pour que « les projets avancent ».



15 h 32. Les conseillers votent au premier tour de l'élection à la vice-présidence.



16 h 33. Mme Radya Rahal, élue vice-présidente, rejoint M. Baptiste Heintz à la tribune.

Fin de séance

- « Le temps étant très avancé », le président propose, en accord avec les présidents de groupe, de **ne pas voter le bureau ce soir** : le présidium et les présidents de groupe se réunissent pour préparer une proposition.
- La séance est levée à 17 h 41 ; **reprise des travaux mercredi à 9 h 30**, une demi-heure plus tôt que prévu.

IV POINTS À SUIVRE

Décisions prises et suites.

SUJET	ÉTAT	INSTANCE
Vice-présidences	Mme Radya Rahal et M. Christophe Lejeune élus (59 voix chacun)	Assemblée
Article 59 du règlement intérieur	Répartition proportionnelle des présidences de commission et vice-présidences contestée par Solidaires et indépendants	Groupes, bureau
Bureau	Vote renvoyé au mercredi 14 octobre, reprise à 9 h 30 ; proposition préparée par le présidium et les présidents de groupe	Assemblée
Mandats particuliers	Présentation et répartition non abordées en séance mardi	Assemblée
Règlement intérieur	Groupe de travail ; vote prévu vendredi	Assemblée

Les propos entre guillemets sont ceux tenus en séance. Les réunions des groupes et de la conférence des présidents ne sont pas retransmises.

Note arrêtée le mardi 13 octobre 2026, 18 h 05 (séance levée à 17 h 41).